



Compte rendu du Comité Syndical du vendredi 22 septembre 2017 à 10 heures

Ordre du jour : Voir convocation du 12 septembre 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS :

● Titulaires :

- Jean-François ARNAUD, Conseiller Municipal de Sousville
- Emile BUCH, Maire de Susville
- Nicole DELPUECH, Maire de Saint-Honoré
- Jean-Marc LANEYRIE, Maire de Ponsonnas, Président
- Jean-Louis LEON, Conseiller Municipal de Notre Dame de Vaulx
- Serge SAULQUIN, Conseiller Municipal de Nantes-en-Rattier

● Suppléants participant au vote :

- Patrick KAITANDJIAN, Conseiller Municipal de Cholonge

● Pouvoirs :

- Pouvoir d'Alain LUC à Jean-Marc LANEYRIE

● Suppléants ne participant pas au vote :

- Nadine BARI, Adjointe au Maire de La Mure
- Marie-Noëlle BATTISTEL, Députée et Conseillère Municipale de La Salle en Beaumont

● Autres participants :

- Francine SAVIN, Directrice du SMIME
- Alexandra PELLOUX, Directrice de l'ADM

ÉTAIENT EXCUSÉS :

- Mmes PUISSAT, CARLIOZ et GERIN
- MM. LUC, MACE, GIMEL, MULYK, POLAT, BONNIER, EYMERY

La séance est présidée par Jean-Marc LANEYRIE

ZI des Marais – 38350 LAMURE

☎ 04.76.81.28.60

smime@matheysine-developpement.com – www.matheysine-developpement.com

1. Proposition de Décision Modificative n°1

Chapitre	Article	Programme / libellé	Fonctionnement		Investissement	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
042	6811	Dotation aux amortissements	-69 532,00			
040	28132					-69 532,00
042	777	Transferts de subventions		-55 383,16		
040	13918				-55 383,16	
011	6226	Honoraires	26 830,00			
77	7788	Recettes exceptionnelles		53 660,00		
011	60612	Electricité	15 000,00			
75	752	Locations		23 228,00		
042	722	Travaux en régie		2 000,00		
040	2132	Travaux en régie			2 000,00	
0166	2313	Réhabilitation Nantizon			35 000,00	
0172	2313	Réhabilitation Les Rioux 2017 2018			15 000,00	
0022	2313	Aménagements divers			-14 942,00	
023	023	Virement à la section d'invest.	51 206,84			
021	021	Virement de la section de fonct.				51 206,84
TOTAL			23 504,84	23 504,84	-18 325,16	-18 325,16

- Suite aux différentes ventes effectuées en cours d'année, il y a lieu d'**ajuster les dotations aux amortissements** et les transferts de subventions (on n'amortit pas les immobilisations vendues en cours d'année).
- Section de fonctionnement – **Honoraires** (art. 6226) : d'importants honoraires ont été versés à la société ALTAX en charge d'un audit sur les taxes foncières. A noter que, dans le cadre de la convention passée avec ce cabinet ceux-ci, représentent 50 % des dégrèvements fiscaux obtenus grâce au travail d'actualisation de nos valeurs locatives foncières accompli par le prestataire (art.7788).
- Le SMIME a payé d'importantes charges d'électricité qui n'étaient pas prévues au moment du vote du budget : Electricité sur le site du Périer jusqu'à fin juin et électricité sur le site INOVALP. Ces dépenses sont cependant remboursées par chacune des sociétés concernées jusqu'à ce que les contrats leur soient transférés.
- Programme de **réhabilitation de l'atelier de Nantizon**.
Tous les modules étant aujourd'hui attribués, il y a lieu de lancer l'ensemble des travaux de réfection pré chiffrés, notamment l'installation des rampes électriques ainsi que la création des 4 compteurs électriques afin que chaque locataire puisse souscrire un contrat en direct et de manière indépendante.
- Il est nécessaire de réaliser une **réfection des locaux sanitaires des Rioux à Prunières**. Le raccordement sur le réseau public est également prévu dans ce programme. Il est proposé de créer un nouveau programme en transférant des crédits initialement inscrits en aménagements divers.

Le comité syndical approuve cette proposition à l'unanimité

2. Demande de la MLASI

Il est exposé que MM. Roland MASTRORILLO (Président) et Jean GALLEGO (Directeur) de la MLASI ont fait part à Jean-Marc LANEYRIE et Francine SAVIN, au cours d'un entretien le 12 juillet dernier, des importantes difficultés financières rencontrées par cette structure.

Le risque est que la mission locale de La Mure soit transformée en simple « permanence » ce qui entraînerait inmanquablement le licenciement de Nadine BAIETTO et une dégradation importante du service rendu aux usagers.

Après débat, le Bureau a convenu qu'il y a lieu d'aider la MLASI à franchir cette passe difficile et a donné un avis favorable aux propositions émises par le Président, à savoir :

- gratuité de la mise à disposition des locaux de La Mure (3 000 €/an), les charges de fonctionnement (électricité, gaz, entretien...) restant toujours refacturées à la MLASI (environ 5 000 € annuels),
- augmentation de la prise en charge du poste de Nadine de 30 % à 40 %, ce qui représente une charge supplémentaire annuelle pour le SMIME de 4 020 €,

ceci à la condition expresse que l'antenne de La Mure soit maintenue dans sa configuration actuelle.

Ces dispositions sont valables pour l'année 2018 et seront reconsidérées dans un an, à la lumière des changements organisationnels qui seront intervenus dans l'intervalle, au niveau de la Direction et des différents services de la MLASI.

Cette proposition validée par le Bureau a été soumise au Président de la MLASI qui a confirmé son accord par courrier du 19 septembre dernier.

Le comité syndical approuve à l'unanimité la proposition du Bureau.

3. Le Point sur les chantiers en cours

ESPACE EVOLUTIF :

Le chantier de réfection de la toiture est en cours. Les entreprises Avenir Métal et Alto interviennent simultanément. La fin de cette première tranche est programmée fin novembre.

L'Avant-Projet Sommaire (pour le projet global) a été validé mi-juillet. L'Avant-Projet Définitif devrait être présenté prochainement. Ce document permettra de valider des montants de loyers prévisionnels, ainsi que d'avoir une idée plus précise du planning de livraison des premiers modules réhabilités.

Une visite du chantier est proposée aux élus en fin de réunion.

ATELIERS DE NANTIZON :

Le chantier de réhabilitation des ateliers de Nantizon est également en cours de réalisation. Fin des travaux programmée en octobre.

Rappel : Les 4 lots de ce bâtiment sont d'ores et déjà occupés (CCM et Réfrigération Equipements Services) ou réservés (MOKARABIA et DOMAINE DES HAUTES GLACES).

Projet MAM à Susville :

Il est rappelé qu'à la demande de Frédérique PUISSAT, 1^{ère} Vice-Présidente du Département, le SMIME a consenti à mettre à disposition, après travaux, l'ancien local ONF au Villaret de Susville, pour permettre l'implantation d'une Maison d'Assistants Maternelles*.

Pour pouvoir accueillir cette activité, il s'avère nécessaire d'effectuer différents travaux dans le local considéré pour un montant estimatif de 90 000 € HT, sachant que pour que la MAM soit rentable, il ne faut pas que le loyer excède 500 € TTC par mois.

Le plan de financement initialement envisagé sur la base d'un programme d'investissement de 90 000 € HT était le suivant :

- subvention Départementale (enveloppe territoriale) :	22 500,00 €
- subvention LEADER (Europe)	49 500,00 €
- autofinancement SMIME	18 000,00 €
TOTAL	90 000,00 €

Le SMIME ne pouvant prétendre à une aide du Département dans le cadre de l'enveloppe territoriale, il a été prévu de déléguer la maîtrise d'œuvre de cette opération à la CCM (Voir comité syndical du 6 juin 2017) pour pouvoir valider ce plan de financement.

Cependant ce montage juridique pose un problème de compatibilité entre l'aide du Département et celle du LEADER :

Le Département ne peut aider que la CCM (factures CCM) alors que le LEADER ne peut aider que le « propriétaire » du bâtiment qui facturera in fine les loyers, à savoir le SMIME (factures SMIME)...

Après avoir recherché activement des solutions, il s'avère que l'intervention simultanée de ces deux financeurs n'est pas possible dans ce dossier.

La question s'est également posée de l'opportunité de céder ce tènement à la CCM, mais la CCM ne souhaite pas créer de précédent : risque d'être saisie de nombreuses autres demandes de porteurs de projets de MAM, problème de concurrence avec les assistantes maternelles du territoire qui exercent à domicile, notamment celles qui relèvent du RAM dépendant de la CCM. In fine, l'aide du LEADER dont le principe d'intervention est d'ores et déjà acquis à hauteur de 49 500 € pourrait être majorée à hauteur de 57 600,00 € (règle du 4 € pour 1 € public) l'autofinancement du SMIME constituant la contrepartie publique. Moyennant quoi, on peut considérer que la rentabilité du projet, même sans intervention du Département, reste acceptable avec un retour sur investissement porté à environ 6 ans.

Le comité syndical valide à l'unanimité le nouveau plan de financement :

- subvention LEADER (Europe) (64 %)	57 600,00 €
- part SMIME considérée comme contrepartie publique (16 %)	14 400,00 €
- autofinancement SMIME (20 %	18 000,00 €
TOTAL	90 000,00 €

* MAM : Une maison d'assistantes maternelles est un lieu où se regroupent 3 ou 4 assistantes maternelles pour exercer leur métier. Ce lieu se situe dans un local extérieur de leur lieu d'habitation.

4. Questions diverses.

➤ **Pour information : Aire d'accueil des gens du voyage**

Du fait du transfert de la compétence « aire d'accueil des gens du voyage » de la commune de La Mure à la CCM, la CCM devient l'emphytéote en lieu et place de la commune de La Mure, du bail qui la liait au SMIME dans le cadre de la mise à disposition de cet équipement qui avait été financé par le SMIME.

Rappel du plan de financement :

- montant des travaux :	301 162 €
- subvention Etat :	76 225 €
- subvention Département :	45 740 €
- emprunt et autofinancement SMIME :	179 197 €
- Total recettes	301 162 €

Jean-Marc LANEYRIE observe que dans ce dossier le SMIME a supporté, dans l'intérêt supérieur du territoire, une dépense nette avoisinant 180 k€ alors même que l'investissement en cause ne relevait pas de ses compétences statutaires : un très beau et gros cadeau fait à l'intercommunalité !

➤ **Pour information : Mouvements de personnel**

Au SMIME :

Remplacement de Christine LAZARE, 28 heures hebdo (Mutation à la mairie de Voreppe) par Anne-Sophie HORBASIC, 25 heures hebdo :

Différence annuelle pour le SMIME du fait de la baisse du nombre d'heures hebdo et de la différence d'indice : - **6 192 €**

A l'ADM :

L'ADM a été dans l'obligation de prononcer le licenciement d'Edith CHIABERTO (14 heures 30 hebdo), celle-ci ayant été reconnue en inaptitude physique non professionnelle par la Médecine du travail. Madame CHIABERTO ne sera pas remplacée. La comptabilité est confiée au Cabinet AGORI.

➤ **Rappel : Journée Portes Ouvertes - Espace CONNEX**



Invitation

ZI Les Marais
60 rue du Génépi
38350 La Mure

Espace CONNEX

Portes Ouvertes
le jeudi 12 octobre
de 14h à 18h30 (dernière visite)

Votre espace de travail partagé en Matheysine
équipé du Très Haut Débit !

matheysine-developpement.com

MATHEYSINE
Développement

Venez découvrir nos offres souples et attractives d'espaces de travail :
location de bureaux, salle de réunion, espaces de « coworking », ...

Ce sera l'occasion pour chacun d'échanger entre entrepreneurs, socio-professionnels et élus présents sur cette manifestation.

Cette journée sera clôturée par un apéritif convivial,

Pour des raisons de bonne organisation, merci de confirmer votre participation :

NOM / Prénom :

Organisme :

Je viendrai à la dernière visite de 18 h 30

Je participerai à une visite entre 14 h et 18 h

Réponse par retour de courriel
ou au 04.76.81.28.60 (Mme PIMBONNET)

Francine SAVIN donne la liste des locataires « permanents » de l'espace CONNEX à ce jour (60 % de la surface locative) :

- TOMA Interim (travail intérimaire), Brill'Net (société de nettoyage), A.D.M.R. (association), CAF de l'Isère (propose du télétravail à ses salariés) et Alp'Etudes (bureau d'études spécialisé en infrastructure et architecture des paysages).

La séance levée à 11 h 30 est suivie par une visite du chantier de l'Espace EVOLUTIF.